

# NISSORUN 250 SC

A.M.M n°	2160272
Composition	Hexythiazox 250 g/L
Formulation	Suspension concentrée (SC)

Classement CLP: H319 - H400 - H410



EUH208 : Contient de la 1,2- benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique

Délai de rentrée : 24 heures.

NISSORUN 250 SC est efficace sur les acariens de la famille des tétranyques (genres *Tetranychus*, *Panonychus*, etc.) et n'est pas efficace sur les autres familles d'acariens phytophages (tarsonèmes, phytoptes...). Il est sélectif des acariens prédateurs.

	Usages autorisés	Cultures	Cibles	Dose maximale d'emploi	Dose d'emploi recommandée	Nombre maximal d'applications (Intervalle minimum entre applications)	Stade d'application	DAR	ZNT aquatique
Cultures légumières	Cucurbitacées à peau comestible*Trt Part.Aer.*Acariens	concombre, courgette, cornichon et autres cucurbitacées à peau comestible  Sous abri	Acariens	0,3 L/ha	0,2 L/ha	1 / an	Entre BBCH 14 et BBCH 89	3 jours	-
	Cucurbitacées à peau non comestible*Trt Part.Aer.*Acariens	melon, pastèque, potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible  Plein champ - Sous abri	Acariens	0,3 L/ha	0,2 L/ha	1 / an	Entre BBCH 14 et BBCH 89	3 jours	5 m (*)
	Fraisier*Trt Part.Aer.*Acariens	Fraisier  Plein champ - Sous abri	Acariens	0,2 L/ha	0,2 L/ha	1 / an	Entre BBCH 14 et BBCH 97	3 jours	5 m (*)
	Poivron*Trt Part.Aer.*Acariens	Poivron, piment  Sous abri	Acariens	0,3 L/ha	0,2 L/ha	1 / an	Entre BBCH 14 et BBCH 89	3 jours	-
	Tomate - Aubergine*Trt Part.Aer.*Acariens	Tomate - Aubergine  Plein champ - Sous abri	Acariens	0,3 L/ha	0,2 L/ha	1 / an	Entre BBCH 14 et BBCH 89	3 jours	5 m (*)
Cultures fruitières	Fruits à pépins*Trt Part.Aer.*Acariens et phytoptes	Pommier, poirier, cognassier, nashi, néflier, pommette  Plein champ	Acariens	0,3 L/ha	0,2 L/ha	1 / an	Entre BBCH 51 et BBCH 81	28 jours	20 m (dont DVP 20 m)
Vigne	Vigne*Trt Part.Aer.*Acariens	Vigne  Plein champ	Acariens	0,1 L/ha	0,1 L/ha	2 / an (30j)	Entre BBCH 33 et BBCH 81	21 jours	5 m (dont DVP 5 m)

(\*) pour usages plein champ et sous abri ouvert au moment du traitement

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur tomate-aubergine, cucurbitacées à peau non comestible et fraisier.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur vigne.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur pommier.

**L'utilisation de ce produit sur ses usages autorisés n'est recommandée que sur les cultures mentionnées dans le tableau ci-dessus. Certis Belchim BV décline en conséquence toute responsabilité en cas d'utilisation du produit sur des cultures ou pour des cibles non recommandées.**